

# SPOTLIGHT

Le 6 novembre 2012, le Ministre des Finances a présenté le projet de budget d'Etat 2013 révisé au grand public. Les nouvelles mesures d'épargne annoncées ce jour ont une fois de plus été ficelées sur le dos des salariés du secteur privé qui vont ainsi subir une diminution considérable de leur pouvoir d'achat. Pire encore, le gouvernement annonce pleine crise économique que la préretraite-solidarité est abolie.

Le LCGB regrette fortement que la préretraite-solidarité tombe sous le programme d'austérité gouvernementale. Rappelons que cette préretraite avait été introduite en 1990 en tant qu'instrument anti-crise afin d'éviter une hausse du chômage. La préretraite-solidarité permettant en effet le départ de salariés en fin de carrière libérant ainsi leur emploi pour l'embauche de jeunes chômeurs.

Annoncée comme mesure visant de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2014, l'abolition de la préretraite solidarité va certainement provoquer une augmentation sensible du chômage et par conséquent des dépenses supplémentaires pour le Fonds pour l'Emploi. Développer une politique avec comme objectif d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés en détériorant le système de la préretraite solidarité va certainement contrecarrer l'objectif de réduire le chômage des jeunes, dont le taux actuel est déjà fort alarmant.

En ces temps de crise, le LCGB défend la sauvegarde de l'existence des salariés du secteur privé. Voilà pourquoi le LCGB se montre indigné qu'en absence de toute stratégie le gouvernement décide d'abolir la préretraite-solidarité. Cette mesure mettra encore plus en péril l'existence déjà précaire des salariés du secteur privé qui subissent déjà de plein fouet les conséquences néfastes de la crise (plans sociaux, faillites, chômage partiel, perte du pouvoir d'achat, etc.). La précarisation des salariés du secteur privé au prix d'une économie de 15 millions € dans le budget d'Etat est inacceptable pour le LCGB.

Le LCGB tient également à rappeler que l'instrument de la préretraite-solidarité fut une revendication du LCGB de longue date qui a fait ses preuves au Luxembourg. D'un point de vue social, l'abolition de la préretraite-solidarité serait tout à fait inappropriée.

C'est du jamais vu dans l'histoire sociale du Luxembourg ! Ce sont les syndicats avec leurs membres et tous les salariés qui vont ressentir de près cette politique à caractère social régressif. L'abolition de la préretraite-solidarité est un affront envers les salariés.

**Voilà pourquoi le comité central du LCGB a décidé lors de sa réunion du 19 novembre 2012 d'envoyer une lettre ouverte aux députés Ali KAES, Marc SPAUTZ et Robert WEBER. Dans leurs anciennes fonctions au LCGB, ces trois députés se sont engagés dans l'intérêt des salariés. Par sa lettre ouverte, le LCGB lance maintenant un appel à leur responsabilité syndicale en s'opposant publiquement à cette régression en votant ce projet de loi proposé à la Chambre des Députés par un NON clair.**



**Abolition de la préretraite-solidarité :**  
**Un affront envers les salariés**